FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOROX®PD-40

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/15/2021
1.1	01/21/2022	600000000160	Date de la première parution: 04/15/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : NOROX®PD-40

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d´incident au transport : TERRAPURE Service d´intervention d´urgence (24h): 1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Peroxydes organiques : Type D

Irritation occulaire	:	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	:	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	:	Catégorie 3 (Appareil respiratoire)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H227 Liquide combustible.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 77 °F/ 25 °C.
P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Peroxyde organique
Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Pentanedione-2,4, peroxyde	Pentanedione-2,4, peroxyde	37187-22-7	>= 30 - < 35 *
Diacétone-alcool	Diacétone-alcool	123-42-2	>= 30 - < 35 *
2,4-Pentanedione	2,4-Pentanedione	123-54-6	>= 1 - < 5 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir les voies respiratoires dégagées. Appeler immédiatement un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Pulvérisateur d'eau Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Le produit se consumme violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Autres informations	:	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'allumage. Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être

employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Protéger de toute contamination.

Conditions de stockage sures : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température d'entreposage recommandée : 10 - 25 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Diacétone-alcool	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 238 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
2,4-Pentanedione	123-54-6	TWA	25 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

Protection des mains

Matériau	:	butylcaoutchouc
Délai de rupture	:	480 min
Épaisseur du gant	:	0.5 mm
Matériau	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	< 30 min
Épaisseur du gant	:	0.4 mm
Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	jaune pâle
Odeur	:	légère
pH	:	Sans objet
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible

Point d'éclair	:	68 °C Méthode: ISO 3679
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1.1 g/cm3
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 38 mPa.s
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Peroxyde organique

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter le confinement.
Produits incompatibles	:	Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 3,677 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 40 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle): > 13.1 mg/l Durée d'exposition: 1 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Jugement d'expert Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Diacétone-alcool:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,002 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité cutanée aiguë : LD0 (Rat): > 1,875 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

2,4-Pentanedione:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): 790 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diacétone-alcool:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

2,4-Pentanedione:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques	:	Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Diacétone-alcool:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques	:	A un effet sensibilisant.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD

Résultat	:	Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain
Remarques	:	A un effet sensibilisant.

Diacétone-alcool:

Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

2,4-Pentanedione:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: positif Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test in vivo du micronucleus Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: négatif

Diacétone-alcool:

Génotoxicité in vitro	:	Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif Méthode: Directives du test 473 de l'OECD Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classifica-

tion.

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

2,4-Pentanedione:

Génotoxicité in vitro :
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 479 de l'OECD
Résultat: positif

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo :
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: positif

Méthode: Directives du test 483 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 475 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 478 de l'OECD
Résultat: Équivoque

Type d'essai: Réparation de l'ADN
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: OPPTS 870.5395
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Diacétone-alcool:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Donnée non disponible
Incidences sur le développement fœtal	:	Remarques: Donnée non disponible

Diacétone-alcool:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat Voie d'application: par voie orale (gavage) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Incidences sur le développement fœtal	:	Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4.106 Embryotoxicité.: NOAEL: 12,292 Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Toxicité pour la reproduction - Évaluation	:	Donnée non disponible

2,4-Pentanedione:

Incidences sur le développement fœtal	:	Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Durée d'un traitement unique: 13 d Toxicité maternelle générale: NOAEC: 200 Tératogénicité: NOAEC Parent: 400 Embryotoxicité.: NOAEC F1: 50 Méthode: Directives du test 414 de l'OECD Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Durée d'un traitement unique: 13 d Toxicité maternelle générale: LOAEC: 400 Embryotoxicité.: LOAEC F1: 200 Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

Diacétone-alcool:

Organes cibles	:	Appareil respiratoire
Évaluation	:	Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Diacétone-alcool:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.04 mg/l
LOAEL	:	4.685 mg/l
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	6 w
Méthode	:	Directives du test 412 de l'OECD

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Méthode	:	Directives du test 422 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	200 mg/kg
LOAEL	:	805 mg/kg
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	9 d

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	90 d
Méthode	:	Directives du test 413 de l'OECD

Espèce	:	Lapin
NOAEL	:	244 mg/kg
LOAEL	:	975 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	9 d

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2,4-Pentanedione:
Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:
Remarques : Donnée non disponible

2,4-Pentanedione:
Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 67.6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.05 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 5.36 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: 614 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Diacétone-alcool:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

2,4-Pentanedione:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poissons): 104 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 25.9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 83.22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 3.2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l Durée d'exposition: 34 d Méthode: OCDE Ligne directrice 210 LOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 22 mg/l Durée d'exposition: 34 d Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 18 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50: 107.6 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 EC10: 13.2 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Diacétone-alcool:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301 de l'OECD

2,4-Pentanedione:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.1 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Diacétone-alcool:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09 (20 °C)

2,4-Pentanedione:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.16
Remarques: Calcul

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.68 (40 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

Pentanedione-2,4, peroxyde:

Information écologique supplémentaire	:	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Emballages contaminés	:	Vider les restes du contenu. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3105
Nom d'expédition	:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (ACETYL ACETONE PEROXIDE)
Classe	:	5.2
Groupe d'emballage	:	Non assigné par la réglementation
Étiquettes	:	5.2

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3105
Nom d'expédition	:	Organic peroxide type D, liquid (Acetyl acetone peroxide)
Classe	:	5.2
Groupe d'emballage	:	Non assigné par la réglementation
Étiquettes	:	Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	570
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	570

Code IMDG

No. UN	:	UN 3105

Nom d'expédition	:	ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (ACETYL ACETONE PEROXIDE)
Classe	:	5.2
Groupe d'emballage	:	Non assigné par la réglementation
Étiquettes	:	5.2
EmS Code	:	F-J, S-R
Polluant marin	:	non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3105
Nom d'expédition	:	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE D'ACÉTYLACÉTONE)
Classe	:	5.2
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	5.2
Code ERG	:	145
Polluant marin	:	non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Gefahrgruppe nach DGUV 13 Vorschrift 13 (bisher BGV B4): II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	:	En conformité avec les inventaires
TSCA (US)	:	Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
DSL (CA)	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP)	:	En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	:	En conformité avec les inventaires
KECI (KR)	:	En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	:	En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	:	En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique	:	Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Date de révision	:	01/21/2022
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des

produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F